



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

SESSION 2013

E1 ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cadre de l'action professionnelle

U 11

À l'aide de ses connaissances et des documents annexes,
le candidat répond à l'ensemble des questions du sujet sur la copie modèle EN.

Avant de commencer à rédiger, vérifier le nombre de pages du sujet.
Ce sujet comprend 17 pages numérotées de 1/17 à 17/17.

« Calculatrice interdite, aucun document autorisé »

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 1 sur 17

Le centre social municipal « Jean Moulin » est implanté dans le quartier « la grande prairie » de la ville de Chelles. L'équipe de professionnels est constituée d'une directrice, d'une référente famille, d'un agent d'accueil et de Harry, animateur socioculturel.

1. Le quartier « la grande prairie » et sa population (19 points)

1.1 Dégager, à partir des données statistiques et du constat, les caractéristiques de la population locale et du quartier.

1.2 Énoncer les besoins particuliers des jeunes.

1.3 Caractériser les comportements à risques des adolescents et en déduire les conséquences.

1.4 Définir les notions « valeurs » et « normes ».

2. Le centre social (18,5 points)

Harry, agent municipal titulaire de la fonction publique territoriale, occupe le poste d'animateur socioculturel.

2.1 Dégager quatre droits et quatre obligations d'un fonctionnaire.

2.2 Identifier trois missions d'un centre social ou espace socioculturel.

2.3 Justifier les services et activités proposés par le centre socioculturel par rapport aux besoins de la population d'un quartier. Présenter votre réponse sous la forme d'un tableau.

2.4 Indiquer cinq missions d'un animateur socioculturel.

2.5 Présenter les missions des communes dans le domaine de l'action sociale.

Harry souhaite évoluer dans son activité professionnelle. Il constitue son dossier de Droit Individuel à la Formation, en accord avec sa hiérarchie.

2.6 Préciser les objectifs et les principales conditions de mise en œuvre du D.I.F. (Droit Individuel à la Formation).

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 2 sur 17

3. L'utilisateur au cœur du centre social

(8 points)

Un centre social, comme toute autre structure dépendant du secteur social et médico-social, doit appliquer la loi du 2 janvier 2002.

3.1 Repérer la finalité de cette loi.

3.2 Repérer quatre droits reconnus par cette loi à l'utilisateur du centre social.

Pour répondre aux objectifs de cette loi, le centre social « Jean Moulin », adhérent à la fédération des centres sociaux et socioculturels de France, a décidé de travailler sur l'amélioration des services rendus aux usagers.

3.3 Identifier six outils appropriés permettant d'améliorer la qualité de cette structure et justifier leur intérêt.

4. La mise en place de nouvelles actions

(14,5 points)

Harry est chargé de la recherche de partenaires et structures pour la mise en place de nouvelles actions en lien avec les problématiques du territoire d'exercice.

Il soumet à l'équipe un tableau récapitulatif de son travail.

4.1 Caractériser les comportements socioculturels des populations du quartier « la grande prairie ».

4.2 Des structures peuvent apporter des réponses aux besoins repérés des populations. Présenter ces structures dans un tableau ainsi que leurs missions au regard des besoins repérés.

4.3 Justifier les enjeux de la mise en réseau des structures partenaires.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 3 sur 17

DOCUMENT 1

Étude du quartier « La Grande Prairie »

	ZUS La Grande Prairie	Commune Chelles
Chômage (1999)	16.3 %	11.2 %
Non-diplômés (1999)	22.8 %	18.0 %
Moins de 25 ans (1999)	38.2 %	32.8 %
Etrangers (1999)	22.2 %	9.3 %
Familles monoparentales (1999)	19.6 %	13.0 %
Revenu médian par Unité de consommation (2004)	11805	18730
Locatifs HLM (1999)	35.1 %	20.2 %
Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (2006)	11.8 %	6.1 %

Constat :

Une étude récente du quartier a permis de repérer les problématiques suivantes :

- des comportements d'incivilités chez certains jeunes concentrés dans les halls d'immeubles
- des cas de violences conjugales
- un manque de solidarité entre les habitants.

Face à ces constats, l'équipe du centre social a souhaité se mobiliser avec les habitants afin de mettre en place de nouvelles actions.

Une augmentation des nuisances alimente le sentiment d'insécurité. Le stationnement est anarchique. Le quartier est replié sur lui-même et a une image négative. Peu d'équipements sont présents.

Les situations rencontrées à l'espace d'animation Jean Moulin confirment la précarisation croissante de la population.

Les habitants de ce quartier ont une image dégradée de leur cadre de vie, l'environnement y est perçu comme bruyant, insécurisant et bétonné.

Au-delà des problématiques liées au bâti, de nombreuses difficultés sont soulevées : impayés de loyers, difficultés de solvabilité des jeunes, savoir-vivre dans les logements.

*Source : INSEE RP 1999/DGI 2004 (données fiscales)/ Min. de l'Intérieur (2005)
Min. de l'Educ. Nat. (2004) / CNAM (2006)*

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 4 sur 17

DOCUMENT 2

Le droit individuel à la formation (DIF)

Pourquoi utiliser son DIF ?

- Pour développer ses compétences grâce à une action de formation limitée à 120 heures maximum.
- Pour faire le point sur ses aptitudes et motivations par le biais d'un bilan de compétences.
- Pour faire reconnaître ses compétences ou obtenir une certification par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Qui est concerné ?

Tous les salariés bénéficient du droit individuel à la formation :

- Les salariés en CDI peuvent utiliser leur crédit d'heures de formation dès qu'ils comptent un an d'ancienneté dans l'entreprise,
- Les salariés en CDD doivent justifier de 4 mois de travail au cours des 12 derniers mois, consécutifs ou non, dans une ou plusieurs entreprises.

Quelle est la durée d'un DIF ?

Chaque salarié acquiert un droit individuel à la formation de **20 heures par an, cumulable sur six ans** dans la limite de 120 heures.

Pour les salariés à temps partiel ou en CDD, les heures de DIF sont calculées au prorata du temps de travail.

Qui prend en charge les frais de formation ?

- Pour les salariés en CDI, le DIF est financé sur le budget formation de l'entreprise.
Si le DIF est réalisé pendant le temps de travail, la rémunération est maintenue par l'employeur. S'il est réalisé hors temps de travail, l'employeur verse une allocation de formation égale à 50 % de la rémunération nette.
- **Pour les salariés en CDD, le coût de la formation est pris en charge par le Fongecif** qui rembourse également l'allocation de formation à l'employeur.
NB : pour pouvoir bénéficier du DIF, la demande doit être effectuée pendant le contrat de travail.

Source : <http://www.fongecif-idf.fr>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 5 sur 17

DOCUMENT 3

Extrait des ordres du jour du conseil municipal de la ville de Chelles



CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 décembre 2010
Salle du Conseil Municipal à 20h30

2010/

Social

- 17) Approbation de la convention de mise à disposition de locaux à l'association AIDADOM

Personnel

- 18) Création du poste de rédacteur, coordinateur des actions de médiation
- 19) Modification du tableau des effectifs
- 20) Convention d'objectifs entre la Ville de Chelles et le Comité d'Actions Sociales et Solidaires (CASS)
- 21) Adhésion à un organisme d'action sociale (Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale)

CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 juin 2010
Salle du Conseil Municipal à 20H30

Jeunesse

- 10) Organisation d'un Chantier International de Jeunes bénévoles en partenariat avec l'Association Concordia
- 11) Mise en place d'actions d'animations d'utilité publique donnant droit à compensation

CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 mars 2010
Salle du Conseil Municipal à 20h30

Jeunesse

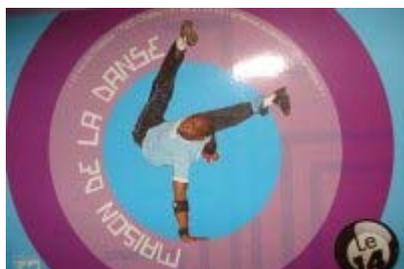
- 14) Dispositif d'aide aux départs en vacances autonomes
- 15) Opération Ville, Vie, Vacances (VVV) - Demande de subventions pour l'année 2010

Source : <http://www.chelles.fr/Accueil/La-Mairie/Les-travaux-du-Conseil-municipal/>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 6 sur 17

DOCUMENT 4

Le "14" maison des jeunes de Chelles thématique Danse



Catégorie :
Sports & loisirs - Danse

Description :
Le "14, maison de la danse" est une structure jeunesse de la ville de Chelles pour les 15/25 Ans.

Loisirs/Activités: A MOITIE PRIX !!!

Sorties cinéma, base de loisirs, piscine, match de foot, bowling, spectacles de danse...

Renforcement musculaire, musculation (banc et matériel à disposition)

Projection Vidéo et repas à thème (barbecue...)

Danse :

Cours de danse hip hop tous niveaux encadrés par le groupe "Phase T"

Représentations, spectacles...

Cours du Mardi au Vendredi de 17h30 à 20h30
(15h30 à 18h le mercredi)

Projets/Séjours

Aide aux projets vacances, emploi..

Élaboration et participation à des séjours rafting, sports, danse...

Coordonnées

Adresse électronique :
.....@chelles.fr

Bureau :

01 60

Adresse : 14 rue de Fresnes, Chelles, France

Gratuit pour les Chellois de 15 à 25 ans.

24.30 Euros pour l'inscription au cours de danse (4 jours de cours/semaine)

Source : <http://www.facebook.com/group.php>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 7 sur 17

DOCUMENT 5

Créer, agir

Conseil de maison

Participez à la création et à l'évolution des projets du quartier grâce à des réunions périodiques regroupant habitants, associations, institutions et l'équipe du centre socioculturel.

Fêtes de quartier

Préparez les fêtes de quartier avec vos voisins, l'équipe de l'espace socioculturel Jean Moulin et les associations.

- ▶ En juin et en décembre

Action culturelle

Participez à des projets culturels, pour vous exprimer et rencontrer des artistes (ateliers slam).

- ▶ En partenariat avec le Théâtre de Chelles

Chorale

Mêler vos voix à d'autres venant de tous horizons.

Découvrez les chants et musiques des quatre coins du monde.

- ▶ La chorale est dirigée par Catherine Pougeol du conservatoire de musique.



Vous accompagner

Ecrivain public

Il vous aide dans la rédaction et la formulation de tout type de lettres, courriers ou dossiers administratifs (santé, bailleurs, impôts, EDF, ...).

Service santé et petite enfance

(Maison départementale des solidarités)

Rencontrez le médecin ou la puéricultrice de PMI (conseils sur l'alimentation, les soins, le développement des enfants...)

Prise de rendez-vous et renseignements au 01 64 26 51 00 ou au 01 64 26 51 05

Assistants sociaux (Maison départementale des solidarités)

Elles vous soutiennent, vous accompagnent et vous informent des différentes aides existantes pour résoudre certains problèmes du quotidien.

Sur rendez-vous : 01 64 26 51 00 ou 01 64 26 51 04

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 8 sur 17

DOCUMENT 5 (suite)

Ateliers linguistiques

Découvrez votre environnement linguistique et culturel et gagnez en autonomie dans votre vie quotidienne.

Une garderie peut être assurée pour les enfants non scolarisés.

(Attention le nombre de places est limité)

Horaires en fonction des niveaux

Échanges cuisine

Retrouvez-vous chaque mois pour découvrir un nouveau plat, une nouvelle culture.

Un atelier riche en échanges et en découvertes.

► En partenariat avec l'association « Récipro'savoirs »

Sorties familiales à la mer

Découvrez ou redécouvrez la côte Normande, en passant un dimanche à la mer en famille.

► Durant l'été

« Faites vos jeux »

Partagez un moment convivial entre amis ou en famille autour de jeux de société.

► Tous les mercredis après-midi

Accompagnement scolaire des collégiens

Vos enfants bénéficieront d'un soutien dans leurs études et une aide pour leurs devoirs.

► Proposé par la direction des affaires scolaires de la ville

*Source : extrait de la plaquette d'information du centre social « Jean Moulin »
ville de Chelles*

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 9 sur 17

DOCUMENT 6



L'ASSOCIATION SOS FEMMES

Locaux administratifs et suivis éducatifs (siège)

13 rue Georges Courteline

77100 Meaux

Tel : 01 60

Courriel : contact@sos-femmes.com

Heures d'ouvertures : 9h00-13h00 / 14h00-18h00

Statut juridique : Association Loi 1901

La structure a pour missions de :

Répondre aux femmes qui demandent de l'aide, qui veulent sortir de leur isolement et osent rompre le silence.

Établir des partenariats avec les différents services sociaux, médicaux, juridiques et policiers.

Développer des actions de prévention, de sensibilisation du public pour une évolution des mentalités.

Tous les jours du lundi au vendredi, une équipe est disponible pour aider les jeunes femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Elle propose plusieurs services :

- *des permanences téléphoniques*
- *des hébergements*
- *un accueil de jour*
- *des entretiens individuels*
- *un soutien*
- *un suivi pour les enfants*
- *un service de domiciliation*

Source : <http://www.sosfemmes.com/>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 10 sur 17

DOCUMENT 7

LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale vise à accompagner les établissements et services médico-sociaux dans une recherche permanente de la qualité de l'accompagnement. Pour tendre vers cet objectif, elle rend obligatoire la mise en œuvre de différents outils ayant pour finalité de rendre l'utilisateur acteur de sa prise en charge.

Section 2

Des droits des usagers du secteur social et médico-social

Article 7

L'article L. 311-3 du code de l'action sociale et des familles est ainsi rédigé :

« Art. L. 311-3. - L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés :

« 1o Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ;

« 2o Sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger, le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre d'une admission au sein d'un établissement spécialisé ;

« 3o Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché ;

« 4o La confidentialité des informations la concernant ;

« 5o L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires ;

« 6o Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition ;

« 7o La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

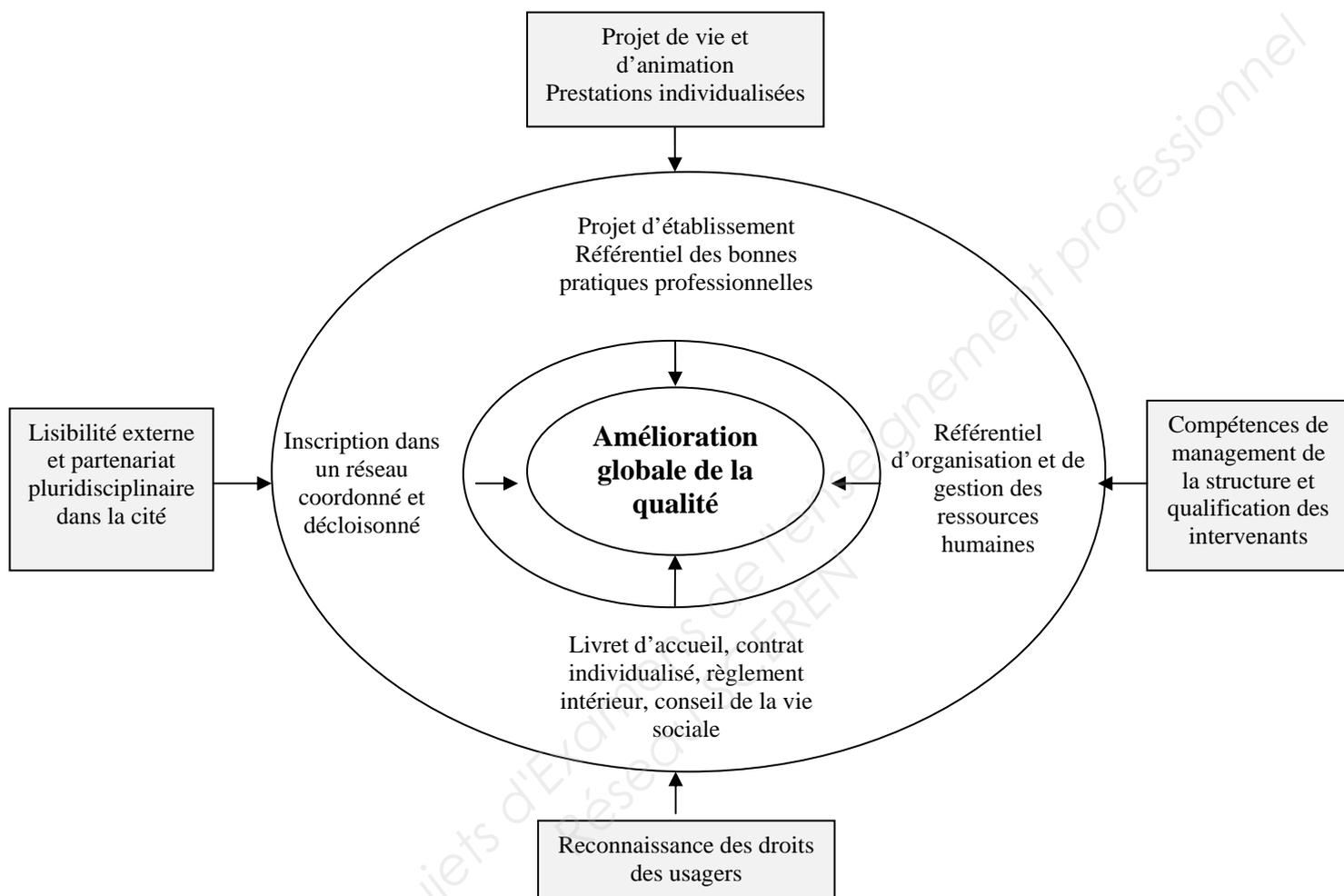
« Les modalités de mise en œuvre du droit à communication prévu au 5o sont fixées par voie réglementaire. »

Source : <http://ars.sante.fr> et <http://admi.net>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 11 sur 17

DOCUMENT 8

Les quatre principaux déterminants de l'amélioration de la qualité



Source : http://www.evolia93.fr/docs/loi_du_2-2.pdf

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 12 sur 17

DOCUMENT 9

Extrait de la Charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France

Nous, centres sociaux et socio-culturels de France fédérés, divers dans nos origines, nos inscriptions territoriales et nos formes institutionnelles nous entendons, dans notre Charte, expliciter le sens que nous donnons à notre action. Nous nous exprimons alors que notre société est traversée par de profondes mutations qui, tout en ouvrant de nouveaux possibles, mettent à mal nombre de structures sociales et désunissent trop d'existences personnelles.

1. Notre conception du centre social et socioculturel

Le centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en oeuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

2. Nos valeurs de référence

Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les centres sociaux et socio-culturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

La dignité humaine

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux et socioculturels.

L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rend possible le dialogue personnalisé. Le regard porté sur les autres se garde des préjugés moraux et culturels. La reconnaissance laïque de la pluralité des croyances évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire. L'attention donnée aux qualités et aspirations de l'autre ouvre les chemins de la convivialité, des progrès personnels et des coopérations réciproques.

La solidarité

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres sociaux et socio-culturels depuis leurs origines.

La progression de l'individualisme et la persistance de contradictions sociales n'empêchent pas les centres sociaux et socioculturels de penser que les hommes et les femmes se construisent comme personnes au travers de leurs rapports aux autres. Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les relations de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles, les participations associatives, les rapports de travail, les engagements citoyens... Echanger des savoir-faire, entrer dans des réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, solidarisent les individus.

La démocratie

Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres sociaux et socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Les Centres sociaux et socioculturels entendent établir, et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un pays, des espaces de discussion et de participation à des prises de décision concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité. Opter pour la démocratie c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, mêmes modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus. La démocratie participative, en proposant, en agissant, en contestant, est nécessaire à la vie politique locale. La force de la démocratie locale c'est l'engagement civique des citoyens.

Source : www.centres-sociaux-paris.org

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 13 sur 17

DOCUMENT 10

Un Centre Social c'est quoi ?

Le centre social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. (extrait de la CHARTE FEDERALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS de France- Angers – juin 2000).

Implantés au cœur des quartiers, dans les villes et en milieu rural, les Centres Sociaux sont des lieux d'animation sociale et culturelle ouverts à tous les habitants. Chacun peut y trouver des activités et des services dans les domaines les plus variés : insertion, loisirs, logement, garde d'enfants, etc... Un Centre Social est un équipement collectif et polyvalent pour les habitants. Ce sont des équipements de proximité qui s'inscrivent dans une tradition et qui ont un projet.

Depuis leur création, les Centres Sociaux ont eu pour objectif prioritaire de faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et la réduction des exclusions. La spécificité du Centre Social réside ainsi dans la participation des habitants à son élaboration et à sa gestion.

Dans un contexte largement dénoncé de « fracture sociale », les Centres Sociaux, par leur implantation dans les quartiers et les zones les plus sensibles, sont, partout où ils existent, un des maillons essentiels dans la lutte au quotidien contre l'exclusion, l'isolement. Les Centres Sociaux souhaitent avant tout inscrire leur action dans la durée. Leur objectif permanent est la recherche du mieux vivre dans la cité. Sa mission est donc de faciliter l'intégration des habitants en les rendant acteurs de projets, d'actions. Ils sont fiers de se définir comme des lieux de citoyenneté, de développement des liens familiaux.

Source : fédération des centres sociaux

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 14 sur 17

DOCUMENT 11

LE BIJ



Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) est un espace d'accueil immédiat, gratuit et sans rendez-vous destiné aux 16-25 ans.

Le BIJ vous propose d'accéder à des informations utiles dans tous les aspects de votre vie quotidienne.

Études, emploi, formation

- Aide à la rédaction de CV et Lettres de motivation

Accès à un fond documentaire :

- fiches thématiques du CIDJ sur l'enseignement, la formation/métiers, l'emploi, la formation permanente, la vie pratique, les loisirs, les vacances, l'étranger, les sports.
- documentation des acteurs sociaux locaux (associations,...)

Informations locales, départementales et régionales (documents, presse)

Accès à Internet, ordinateurs, photocopieuse, fax et téléphone, impression de documents (10 feuilles maximum)

Le BIJ est aussi partenaire de plusieurs actions :

- Les bons plans de l'été
- L'après-midi du zapping
- Débats citoyens
- Chantiers internationaux
- Permanences lycées
- Chantiers jeunes Chellois
- Mini-séjours
- Dispositifs Sacs ados/Partir entre potes

Le BIJ propose aussi des journées thématiques :

- BAFA
- Programmes européens
- Prévention santé
- Emploi

Source : <http://www.chelles.fr/Les-Chellois/Jeunesse/Bureau-Information-Jeunesse-BIJ>

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 15 sur 17

DOCUMENT 12

SERVICE PREVENTION JEUNESSE DE LA VILLE DE CHELLES

À Chelles, la prévention de rue a pour objectif de s'adresser à des jeunes en situation de rupture avec la société ou avec leurs familles, en marge, dans des conduites dangereuses pour eux mêmes et pour les autres.

Sa mission centrale n'est pas de lutter contre la délinquance des mineurs au sens judiciaire du terme mais de mener un travail éducatif pour soutenir l'autonomie des adolescents et leurs possibilités de tenir leur place dans la société.

C'est une lutte contre l'exclusion et la désaffiliation sociale par une recherche de réponses pragmatiques en fonction des situations locales et des jeunes rencontrés.

C'est un travail de parcours, d'accompagnement, qui place les jeunes au centre de la relation éducative et vise à créer les conditions de présence, de protection, de création de repères.

C'est un travail dans la Rue, de terrain, au quotidien, là ou les institutions éducatives ne sont pas mais également en partenariat serré avec elles.

Être éducateur de rue, c'est être déterminé à se positionner comme un adulte significatif, accessible, disponible et présent dans l'environnement social de la population.

Récipro'Savoirs

Association : Récipro'Savoirs

Rubrique : Divers

Définition : Le réseau valorise tous savoirs issus d'acquisitions et d'expériences de vie en permettant des échanges, paritaires, réciproques, sans transaction monétaire, entre personnes acceptant l'idée, en passant par l'essai, d'apprendre et de transmettre un savoir (même incomplet).

Nom : Mme T. Eugénie

Téléphone : 06 6.

Courriel :

Source : extrait du projet de l'équipe d'éducateurs de rue de la ville de Chelles

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 16 sur 17

DOCUMENT 13

Animateur (trice) socioculturel

NATURE DU TRAVAIL :

Créer une dynamique de groupe

Les actions de l'animateur visent à favoriser l'épanouissement de son public. Tout d'abord, il repère les besoins, les difficultés de communication... parfois les tensions. Puis, il prend le temps d'écouter pour construire une relation de confiance. Enfin, il adapte ses animations aux personnes et au contexte.

Auprès des enfants :

Les municipalités mettant souvent l'accent sur les plus jeunes (accompagnement scolaire et activités périscolaires), il organise et suit des projets, entouré d'animateurs jeunesse et de quartier.

Auprès des adolescents :

Dans une maison des jeunes, il rassemble les adolescents autour de séjours, de manifestations locales, de sorties culturelles ou sportives, d'ateliers vidéo ou internet.... Il joue également un rôle d'éducateur en les initiant à la vie en groupe et à la prise d'autonomie.

Auprès des adultes et seniors :

Dans une maison de retraite, il incite les personnes âgées à participer à des activités, selon leur goût et leur degré d'autonomie intellectuelle et physique. En foyer de travailleurs migrants, il favorise la bonne intégration des personnes nouvellement arrivées sur le territoire.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Un travail d'équipe

L'animateur travaille souvent au sein d'une petite équipe encadrée par un responsable d'animation ou un coordonnateur de quartier. Il est aussi en relation avec divers partenaires (associations, services municipaux, missions locales d'insertions, caisses d'allocations familiales.....)

Au sein d'associations

Quelques 8000 associations emploient des animateurs socioculturels, ce sont des maisons des jeunes et de la culture, des maisons pour tous, des espaces publics internet....

Dans la fonction territoriale

Environ la moitié des animateurs travaillent dans des structures dépendant de collectivités territoriales ou dans des services municipaux. Une bonne partie d'entre eux est fonctionnaire.

Au sein de centres spécialisés

L'animateur peut encore exercer au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux (maisons de retraite, foyers de travailleurs, centres d'accueil....)

Source : extrait d'une fiche ONISEP

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient 3
Repère de l'épreuve : 1306 - SPV ST 11 - 1	Session 2013	Page 17 sur 17